

HAITI
coût d'une procédure d'adoption

Estimation des frais de procédure
à la charge des adoptants*

Désignation	Montants en euros	Règlement
Frais de constitution du dossier (légalisation des documents par le MAE français puis surlégalisation par le Consulat d'Haïti)	Entre 850 et 1000€	MAE + Consulat d'Haïti
Légalisation du dossier en Haïti	3000 gourdes 20€	Direction générale des Impôts
Frais de dépôt du dossier	20000 gourdes 120€	IBESR
Frais de traitement de la demande	70000 gourdes 42€	IBESR
Frais de montage du dossier de l'enfant	9000 gourdes 55€	Maisons d'enfants
Evaluations sociale et psychologique et assurance médicale	115000 gourdes 700€	
Frais d'avocat	143000 gourdes 870€	Avocat
Autres frais annexes pris en charge par l'avocat (acte d'adoption, acte notarié pour l'émission du passeport, légalisation des documents de l'enfant, dépôt du dossier à la Direction de l'Immigration et de l'Emigration, autorisation de sortie de l'enfant, etc.)	27500 gourdes 167€	Avocat
Contribution de prise en charge de l'enfant	468000 gourdes 2840€	Maisons d'enfants
Passeport	86€/personne	Préfecture
Visa de l'enfant	15€	Consulat de France
2 voyages avion (aller-retour)	Entre 1000 et 1500€/personne et par voyage	Compagnie aérienne
Frais forfaitaires comprenant hôtel, repas... (pour 15 jours)	De 1000 à 3000€ environ	
Frais d'envoi des suivis post adoption	90€	Valise diplomatique (via AFA)
Total	De 9000 à 15000€	

* Sous réserve de toute modification ultérieure